



## **REUNION PUBLIQUE DE L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE TERRAINS NON BÂTIS EN ZONE URBAINE**

L'Etat a décidé de favoriser la construction de logements dans le département. Comment ? En forçant les propriétaires de terrains non bâtis à construire immédiatement ou à vendre leur bien pour de la construction de logements. Pour ceux qui ne choisiraient aucune de ces deux options, une surtaxe de 5 € par mètre carré (puis 10 €) leur sera appliquée dans le cadre de la taxe foncière.

L'Association des propriétaires de terrains non bâtis en zone urbaine s'est créée pour regrouper et défendre tous ceux qui refusent d'être spoliés et qui défendent leur liberté de disposer librement de leur bien et pour ceux qui même s'ils ne sont pas personnellement concernés refusent la bétonisation des Alpes-Maritimes.

Michel DESSUS, Président de l'Association des propriétaires de terrains non bâtis en zone urbaine, vous invite à la 1<sup>ère</sup> réunion publique de l'association

**Le mercredi 3 juin 2015 à 18h00**

Dans la halle Fleurs,  
Marché d'Intérêt National  
Nice,

Cette réunion est ouverte à tous les adhérents de l'association mais également à tous les propriétaires et personnes qui souhaitent en savoir plus sur la majoration de Taxe sur le foncier non bâti de terrains situés en zones constructibles. Nous serons accompagnés de deux avocats, un notaire et un conseiller juridique. Ils seront à votre disposition pour répondre à toutes vos interrogations.

Entrée libre.

Stationnement assuré sur place.

### **Contact presse**

**Michel DESSUS - 06.11.38.46.93 / [contact@fongiersonbati.com](mailto:contact@fongiersonbati.com)**